



Strengthening Health Outcomes for Women and Children (SHOW)

Production de matériels de dissémination d'informations sur le projet

TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT

Octobre 2017

I.- CONTEXTE

Plan International-Haïti, organisation de développement communautaire centré sur l'enfant, travaille avec les communautés haïtiennes depuis plus de 40 ans. Actuellement, l'organisation intervient dans 59 sections communales réparties dans 20 communes, et contribue au développement et à l'épanouissement de 34,714 enfants parrainés dans trois départements géographiques dont le Nord-Est, l'Ouest et le Sud-Est. Plan International-Haïti met en œuvre des projets dans des zones rurales et périurbaines pour améliorer la vie d'enfants, d'adolescent(e)s, de jeunes et de leurs familles, à travers l'accès aux soins et services de santé, à l'éducation, aux opportunités économiques et à des systèmes améliorés de gouvernance des droits de l'enfant.

En matière de santé, Plan International-Haïti intervient dans différents sous-domaines dont la santé maternelle, néonatale et infantile, avec le support d'autres bureaux de Plan International dont Plan Canada qui s'est engagé récemment dans une initiative multi-pays de 4 ans et demi (de 2016 à 2020) mise en œuvre dans cinq (5) pays dont Bangladesh, Ghana, Haïti, Nigéria et Sénégal. Le projet intitulé Strengthening Health Outcomes for Women and Children « SHOW » est financé par la direction générale du Partenariat pour l'Innovation dans le Développement d'Affaires Mondiales Canada et de donateurs individuels canadiens. En Haïti, ce projet vise à accroître la qualité, la disponibilité, l'utilisation et la responsabilisation des prestations en SMNI¹ / SSR² pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile des populations vulnérables des communes de Fort-Liberté, de Ouanaminthe et de Capotille, avec environ 103 000 bénéficiaires prévus, y compris les femmes et les adolescentes en âge de procréer, les enfants de moins de 5 ans et les hommes engagés.

Les présents termes de référence rentrent dans le cadre de la production d'un bulletin d'informations dans l'objectif de partager avec les parties prenantes et les bénéficiaires du projet les principales réalisations à date ainsi que les progrès, les leçons apprises et les bonnes pratiques enregistrés grâce à la mise en œuvre du projet SHOW. Dans cette perspective, Plan International Haïti envisage de recruter un/e consultant/e chargé/e de concevoir et de produire ce matériel de communication afin de faciliter une large diffusion des informations relatives au projet.

II.- Objectif de la consultation

L'objectif principal de cette initiative consiste à concevoir une revue mettant en évidence les progrès accomplis, les leçons apprises et les bonnes pratiques enregistrés dans le cadre du projet.

¹ SMNI : Santé maternelle néonatale et infantile.

² SSR: Santé sexuelle et reproductive

III. Livrables attendus de la consultation

- ❖ 1 bulletin d'informations de 10 à 12 pages incluant la page de couverture en format lettre (8½ x 11 pouces) quadrichromie sur les réalisations du projet SHOW à date, est conçu et produit ;

IV. Méthodologie proposée

La conception et la production du bulletin d'informations s'inscrivent dans une logique d'amélioration des connaissances des parties prenantes sur le projet. Les expériences, les accomplissements, les études de cas, les résultats, les leçons apprises et les témoignages seront donc documentés et constitueront le contenu de ce matériel de communication. Le consultant aura à se servir de ces inputs pour ensuite les transformer efficacement en matériel de dissémination d'informations.

Le consultant recruté se chargera de concevoir le format, de proposer le contenu, de rédiger les textes, de faire la mise en page et d'insérer les photos, images et graphiques. Ces informations seront mises à sa disposition par les membres de l'équipe du projet. Afin de compléter les renseignements disponibles, il pourra éventuellement interroger certaines parties prenantes du projet comme les autorités publiques, les partenaires, les prestataires de santé, les leaders communautaires, les membres des communautés d'intervention du projet etc.

Par ailleurs, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le département de communication de Plan International Haïti en ce qui a trait à la typographie, les couleurs, les graphiques, les logos à utiliser et tout autre aspect lié à l'image de marque de Plan International.

V. Profil recherché

Le/la Consultant/e devra :

- Détenir un diplôme en communication ou tout autre domaine connexe;
- Avoir déjà travaillé dans le cadre de la production de matériels de dissémination de connaissances.
- Avoir de bonnes capacités en matière de communication et d'écriture.
- Avoir de très bonnes compétences en matière de design.
- Avoir un bon niveau de créativité.
- Avoir déjà travaillé pour une organisation non-gouvernementale dans le domaine de la communication.

VI. Échéancier

La consultation est prévue pour une période de trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat.

VII. Soumission de la proposition

Un dossier de candidature devra être soumis au commanditaire à la date indiquée dans la note de publication. Ce dossier comportera entre autres :

- Une offre technique avec une proposition calendrier de travail détaillé;
- Une proposition de tarif pour la consultation;
- Un CV ou des CV des membres de l'équipe;
- La méthodologie détaillée qui sera utilisée;
- Rapports de travaux précédents de nature similaire;
- 3 références.

Cette proposition peut faire l'objet de suggestions et d'adaptation de la part du commanditaire. La soumission d'une proposition ne donne lieu à aucun engagement de la part du commanditaire.

VIII. Honoraires et modalités de paiement

Il revient à l'intervenant dans sa proposition, comme susmentionné, de fixer le montant qu'il souhaite recevoir comme rémunération pour la consultation. Sur la base du tarif qui sera adopté, l'intervenant sera rémunéré de la manière suivante:

- 60% à la signature du contrat ;
- 40% après la validation du rapport final de la consultation.

IX. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le consultant s'engage à ne pas divulguer et à traiter comme confidentielle, pendant et après la période du contrat, toute information obtenue durant la durée du contrat, sauf sur autorisation écrite de Plan International Haïti.